



LE JOURNAL MUNICIPAL 2025 DE SAINT-CRÉAC

LE MOT DU MAIRE

Vincent Bégué, maire de Saint-Créac



Mes chers administrés,

L'année 2025 se termine et le mandat de l'équipe municipale aussi. Finalement, six ans ça passe vite et en même temps ça paraît trop court pour terminer les projets que l'on s'est fixés au tout début. Cette année a été marquée par le départ de figures emblématiques du village : une page de l'histoire de la commune est tournée.

Heureusement, deux unions ont eu lieu en notre mairie, ce qui a donné de la joie aux familles réunies à ces occasions.

La situation nationale est plutôt préoccupante : instabilité politique, tensions dans les assemblées, incertitudes sur les budgets, etc. Cela pèse sur le moral des Français et sur la confiance accordée aux politiques. Les conséquences pour nos communes sont flagrantes : les administrations ne se positionnent pas pour nous accompagner financièrement dans nos projets, notamment pour la restauration du mur du cimetière et de l'église.

Nous avançons quand même, mais pas à la vitesse espérée. Heureusement, on a pu compter sur la présence de nombre d'entre vous pour nous aider sur des petits travaux et je tiens à vous en remercier. Les associations du village ont également bien fonctionné toute cette année. Fidèles à leurs habitudes, les animations festives, culinaires et culturelles ont ponctué plusieurs journées permettant ainsi de se retrouver et partager de bons moments. En dépit de l'actualité morose, finalement, dans un petit village comme le nôtre, grâce à la bonne entente et à l'engagement de tous, on essaie d'être utile à tous et on passe de bons moments qui nous font oublier un peu le climat national et international ambiant. Si on doit avoir un seul souhait : que cette bonne volonté continue encore longtemps ! Carpe diem !

2026 sera une année électorale pour renouveler les conseils municipaux. Vous serez informés en temps voulu sur ce qui va se passer pour la commune de Saint-Créac.

Je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et vous adresse mes meilleurs vœux de santé et de bonheur pour 2026.

ETAT CIVIL

Nous déplorons plusieurs **décès** pendant l'année 2025 :

• **Aline RICAUT**, née ESPARBES, veuve d'André Ricaut, habitant à Embarthe, décédée le 8 janvier à Saint-Créac, à l'âge de 90 ans ; la cérémonie religieuse et l'inhumation se sont tenues à St-Créac le mardi 14 janvier ;

• **Corinne BARRETT**, née à Rawdon (Royaume-Uni), maman de Mme Cafferty, habitant au Jardin, décédée le 2 février à Auch à l'âge de 90 ans ;

• **Marie-Thérèse ZANCHETTA**, née MAYNARD, habitant à Le Tap, veuve de Francisco Zanchetta, décédée le 19 mars à Saint-Créac à l'âge de 91 ans ; la cérémonie religieuse et l'inhumation se sont tenues à St-Créac le samedi 22 mars ;

• **Gabrielle SAINT-MEZARD**, née TASTE, ancienne habitante de Saint-Créac, mère de Béatrice Dostes et de Brigitte, décédée le 17 juillet à l'âge de 95 ans ; la cérémonie religieuse et l'inhumation se sont tenues à St-Créac le mardi 22 juillet.

Nos pensées vont à leur famille et à leurs proches.

Nous avons le plaisir d'avoir eu deux mariages à Saint-Créac en 2025 :

• **Alexis FABRE**, fils de Marylène et Pascal, avec **Johanna MORIERE** le 31 mai ;

• **Eloïse BRETON**, petite-fille de Nadette et Vital BEGUE, avec **Benoît CARRARO** le 27 septembre.



Aline Ricaut



Marie-Thérèse Zanchetta



Gabrielle Saint-Mézard

TRAVAUX REALISES ET FUTURS

➤ **Voirie** : la CCBL est intervenue en septembre pour procéder au reprofilage de la chaussée du **Chemin de Gaurent** sur 100m au départ de la D553 (route de Gramont) ; en octobre pour refaire le revêtement bitume bi-couche sur la **rue de l'église** (ex.VC1) entre la D13 et l'entrée du village.



➤ **Rénovation de l'éclairage public** : les travaux pour passer aux LED ont été réalisés par le STEG (Syndicat Territorial de l'Energie du Gers) en janvier 2025 ; le projet (coût : 13 500 € HT) a bénéficié de subventions : 30% STEG et 40% Fonds Vert (Etat) ; soit 4 050 € HT à charge de la commune.

➤ **Restauration du mur d'enceinte du cimetière (inscrit Monument Historique)** :

La municipalité a retenu le devis de l'entreprise **Histoire de Pierres** à Biran (Lavardens) pour exécuter la 1^{ère} tranche de travaux de restauration, (programmés sur trois ans) pour un coût de 38 274 € HT. La commune a obtenu pour cette 1^{ère} tranche une dotation de 8764€ de la part de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et 4133 € de la **Région Occitanie**. Les demandes de subvention à la **DRAC** (Direction Régionale de l'Action Culturelle) et au **CD-32** ont reçu une réponse négative. Restriction budgétaire oblige !

Ce projet a également été retenu par la **Fondation du Patrimoine** dans la convention signée avec elle pour une grande collecte de fonds (voir plus loin). La **Sauvegarde de l'Art Français**, qui attribue des fonds pour des travaux de structure d'églises, a également été sollicitée. Malheureusement notre dossier n'a pas été accepté, car les fonds ne doivent pas concerner les murs d'enceinte.

M. l'architecte du Patrimoine Pierre Cadot a terminé le **diagnostic architectural de l'église** et nous a remis son rapport en septembre ; il est à la disposition des Saint-Créacais à la mairie. Les subventions attendues de la DRAC et de la Région Occitanie n'ont pas été confirmées en 2025.

Les conclusions de l'architecte s'articulent autour de mesures conservatoires visant à cristalliser l'état des maçonneries ; il recommande en premier la restauration de la charpente de la chapelle Nord et de sa couverture afin d'avoir une étanchéité parfaite. Une seule campagne lui semble possible, avec les lots et estimatifs suivants : 1/ Installation chantier et échafaudage : 29 420 € ; 2/ Maçonnerie : 17 867€ ; 3/ Charpente et couverture : 11 943€ ; 4/ Menuiserie : 8 063 € ; 5/ Vitraux : 1300€ ; 6/ Electricité : 2 455 € ; soit un total estimé à 80 995 € HT, honoraires Maîtrise d'Œuvre inclus.

Le diagnostic sanitaire des peintures murales classées a également été réalisé par l'**Atelier d'Autan**, restauratrices DE, en octobre. Leur rapport, remis à M. Cadot début décembre, est en cours d'examen.

➤ Le **Crédit Agricole Pyrénées Gascogne** a été sollicité pour subventionner plusieurs projets de restauration dans l'église St-Loup, avec le concours de l'association Loisirs & Culture : 1/ Sauvegarde et mise en valeur dans des vitrines d'ornements liturgiques de la sacristie ; 2/ Restauration du chemin de croix ; 3/ Restauration des peintures et arts graphiques. Le dossier a été pris en main par **Fondation Crédit Agricole Pays de France** qui agit pour préserver et mettre en valeur le patrimoine culturel des territoires : approuvé au niveau départemental, il est passé au niveau régional en décembre. La décision finale est attendue début 2026.

➤ **Restauration de la pietà, inscrite Monument Historique en mai 1997** :

Cette année encore nous avons participé au Concours CEA/AMF « **Sauvez le Patrimoine de votre commune** » et proposé la restauration de la pietà en bois polychrome du XVII^{ème}. Malheureusement cette année encore le jury du concours a retenu un autre choix : il y avait 43 concurrents ! On retentera notre chance l'année prochaine !

➤ **Découverte de peintures anciennes dans les combles de l'église :**

Lors des opérations de diagnostic de la charpente et de la toiture de l'église, l'équipe de M. Cadot a pénétré dans les combles. Ils ont alors fait une découverte exceptionnelle : au-dessus de la 1^{ère} arche triomphale de l'autel, il y a un mur avec des fresques, en partie recouvertes d'un badigeon blanc de protection, montrant en silhouette un Christ dit « de Moissac », qui dateraient probablement du XII^{ème} siècle. La DRAC a aussitôt été avertie et nous espérons une visite prochaine de la Conservatrice des Antiquités et Objets d'Art (CAOA) du Gers.



➤ **Réparation de la grande cloche du mur clocher de l'église :**

L'Atelier du Temps a procédé en septembre à la réparation de la cloche datant de 1869 : remplacement de la partie basse du joug et reprise des brides. La DRAC a participé pour 20% à cette réparation. Pour ce faire la cloche a été décrochée et posée sur des poutres en toiture le temps de la réparation.



➤ **Signature d'une convention avec la Fondation du Patrimoine :**

La municipalité s'est mobilisée depuis plusieurs années pour la sauvegarde du patrimoine, notamment pour restaurer l'église, avec l'aide des fondations Sauvegarde de l'Art Français, du Crédit Agricole et du Patrimoine.

Ainsi la municipalité a signé le 25 août avec la **Fondation du Patrimoine** une **convention pour une grande collecte de dons** pour nos projets de restauration de l'église. Tous les travaux de restauration retenus répondent à un besoin urgent de sauvegarde du patrimoine ; s'ils ne sont pas exécutés rapidement, cela entraînera des surcoûts exorbitants dans plusieurs années. Ou pire, on assistera à la destruction passive ou la perte définitive d'éléments essentiels de notre patrimoine. Ils pourront être complétés suivant les demandes nouvelles de l'architecte du patrimoine stipulées dans son rapport de diagnostic architectural et sanitaire de l'église.

Il faut rappeler que la commune, propriétaire de l'église et de son mobilier, a la charge de l'entretien et de la sauvegarde de ce magnifique lieu. Une fois l'église restaurée et mise en valeur, elle pourra ainsi accueillir de nombreux concerts de musique classique, notamment avec l'orgue, organisés par l'association Loisirs & Culture, dans un cadre rénové et embelli. Les modalités de la collecte de fonds sont explicitées sur le site internet de la Fondation du Patrimoine, sur la page dédiée à l'église de Saint-Créac :

<https://www.fondation-patrimoine.org/103527>

Afin de faire un maximum de publicité pour cette collecte de fonds, la municipalité a publié des informations sur son site internet et a créé une page Facebook de la commune en septembre :

[**Village de Saint-Créac – Gers**](#)



DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

En 2024, seule la connexion de Champourret n'avait pas été réglée : Gers Fibre devait déployer la fibre en sous-terrain en profitant de l'enfouissement d'une ligne jusqu'alors aérienne d'ENEDIS prévue au même endroit. Ceci a été réalisé, après maintes difficultés, en septembre. Le point de branchement optique ayant été réalisé début décembre, Joël aura bientôt le haut débit chez lui !

LA COLLECTE DES DECHETS

Dans le cadre du déploiement de la tarification incitative et de la modernisation du service public de collecte des déchets ménagers, le Syndicat Intercommunal de la Lomagne (SIDEL) a terminé sa phase de préparation dans toutes les communes de son territoire, qui vous ont permis de récupérer vos badges d'accès, de créer votre compte déchets et de poser toutes vos questions.



Pour tous renseignements, merci de vous connecter sur le site www.sidel32.fr

A Saint-Créac, le nouveau système de collecte a démarré le 12 mai. Les travaux des PAV (Points d'Apport Volontaire) n'étant pas terminés (restent les communes de Fleurance et Lectoure) le SIDEL ne pourra pas procéder à la double facturation comme il était prévu le 1^{er} janvier 2026. Vous serez informés prochainement de la mise en place de la facturation à blanc (facture simulée).

Petit rappel : seuls les déchets non recyclables sont acceptés dans les poubelles noires, les dépôts d'ordures ménagères au pied des colonnes sont strictement interdits. Toute infraction relève du pouvoir de police du maire et en cas d'infraction, le responsable du dépôt sauvage sera mis en demeure de procéder à son élimination dans un délai déterminé et pourra être verbalisé.

Heureusement à Saint-Créac, il y a aujourd'hui très peu de manquements. Les dépôts d'encombrants (destinés normalement aux déchèteries) sont à la charge de la municipalité. Merci d'y penser !

Ensemble continuons à préserver notre environnement !

ELABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME

Engagement des syndicats pour la distribution d'eau potable, suite à un décret interdisant de pomper l'eau de l'Arratz : plusieurs solutions ont été étudiées. Le projet de tirer une conduite depuis Montgaillard à partir du syndicat voisin du Tarn & Garonne, avec qui nous aurions un contrat de vente d'eau potable, est remis en cause : en effet la reconstruction d'un nouveau château d'eau (imposée par le tracé prévu avant 2025 de la ligne LGV Agen-Toulouse) est annulée. Ce qui change les données du problème. Ceci retarde encore la décision du préfet pour notre carte communale.

En parallèle, l'élaboration d'un **PLUI** (Plan Local d'Urbanisme Inter-communal) a été entérinée par le Conseil Communautaire de la CCBL par délibération le 26 mai 2025. Ce PLUI devrait permettre de mutualiser les réflexions en matière d'aménagement, d'habitat, de mobilités, d'activités économiques, etc. et garantir une vision partagée et solidaire du territoire en conformité avec le Schéma de Cohérence Territoriale de Gascogne (SCoT) et le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET). La CCBL s'est engagée à associer étroitement élus, partenaires institutionnels et la population tout au long de son élaboration, dans une logique de concertation.



A LA DECOUVERTE
de nos paysages et de notre patrimoine

Pourquoi des animations sur nos paysages et notre patrimoine ?

Avant de se lancer dans le grand chantier du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI), la Communauté de Communes Bastides de Lomagne souhaite prendre le temps de (re)découvrir ce qui fait le charme de notre territoire. Balades, ateliers, jeux, visites... Ces animations gratuites sont l'occasion pour petits et grands de poser un nouveau regard sur nos villages, nos paysages, notre patrimoine. Bref, sur tout ce qui rend notre cadre de vie unique.

sur le site public



Cf. <https://www.ccbl32.fr/ccbl/amenagement/plui>

En octobre, la CCBL en était à la **phase de sensibilisation au patrimoine et au paysage** et a proposé des ateliers « A la découverte de nos paysages et de notre patrimoine ». Puis un bureau d'étude réalisera une étude « Nos paysages et notre patrimoine en Bastides de Lomagne », qui alimentera le rapport de présentation et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Le bureau d'études **Pollen Paysages – Atelier Genine - Tout terrain** a été sélectionné par la CCBL.

VIE COMMUNALE



➤ **Concours de tourin à Saint-Clair :**

Il a eu lieu cette année lors de Festiv'ail à Saint-Clair le 7 août. La commune de Saint-Créac y a participé avec les fins cordons bleus Sylvie, Candice et Mme Miquel. C'est la commune de Saint-Clair qui a encore gagné le glorieux trophée, mais Saint-Créac a reçu un beau diplôme nous encourageant à revenir l'année prochaine !

➤ **Les Journées du Patrimoine :**

- Les **Journées Patrimoine de Pays** ont eu lieu le week-end du 27 - 29 juin : à cette occasion, la commune a ouvert les portes de l'église Saint-Loup à la visite le dimanche 29 juin de 14h à 18h.

Une dizaine de visiteurs ont été accueillis.

- Les **Journées Européennes du Patrimoine 2025** ont eu lieu le week-end des 20 & 21 septembre : comme tous les ans depuis 2021, la commune y a participé en proposant une visite guidée de notre église St-Loup et de ses fresques classées Monument Historique.

Le nombre de visiteurs a été moindre que les années passées, d'abord parce que le samedi après-midi l'église était retenue pour un mariage et donc sans visite possible ; et aussi à cause de la mauvaise météo le dimanche.



➤ **Journée citoyenne :**

A l'initiative du Conseil Municipal, une journée citoyenne « **Amélioration du cadre de vie** » a été organisée le samedi 12 avril. Les participants ont notamment effectué un grand nettoyage au karcher de l'aire de pique-nique, la taille de végétaux du village, l'aménagement de l'aire d'accès aux containers d'ordures ménagères et le nettoyage des allées du cimetière.



➤ **Inventaire des tombes à l'abandon au cimetière :** la procédure suit son cours. Une liste de tombes "abandonnées" a été établie. Nous avons tenté de joindre les familles concernées et des petites pancartes d'informations ont été placées sur chaque tombe listée. Depuis la Toussaint, quelques familles ont pris contact avec la Mairie. Conformément à l'arrêté pris, la liste des tombes a été affichée et une permanence a été tenue le 29 novembre matin au cimetière afin de recevoir les familles. La municipalité continuera à répondre aux familles qui la solliciteront et attendra la Toussaint 2026 pour lister définitivement les tombes considérées abandonnées. Un arrêté sera alors pris en ce sens. Début 2027, des devis seront à demander pour réaménager le cimetière.

➤ **Impôts locaux :**

Le Conseil Municipal du 12 avril 2025 a décidé de conserver le taux des TF (Taxe Foncière) et THRS (TH Résidence Secondaire) aux mêmes niveaux qu'en 2024. Le taux communal de la TF reste donc fixé à **47,93 %** (p.m. tx CCBL = 13,07 %) pour le bâti et à **33,13 %** (p.m. tx CCBL = 63,53 %) pour le non-bâti. Le taux communal de la THRS reste lui fixé à **9,16 %** (p.m. tx CCBL = 34,59 %).

CONCERT ANNUEL DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE A SAINT-CREAC

➤ Le mercredi 2 avril, l'école de musique de la CCBL, a organisé son **Concert de Printemps** avec tous les élèves dans la salle des fêtes de Saint-Créac. A cette occasion un jeune élève pianiste, passionné d'orgue, a demandé de pouvoir exercer ses talents sur l'orgue de l'église. C'est avec grand plaisir que la commune lui a alors ouvert ses portes afin de satisfaire son envie de mélomane : un futur organiste de renom peut-être ! (Voir les photos du concert sur le tiré à part)



INAUGURATION DU DOMAINE LASSALLE

Le domaine Lassalle a été officiellement inauguré le 24 avril par ses propriétaires, Didier Poignand et Olivier Duchossois, lors d'une belle soirée organisée en présence de plus de 200 invités, qui s'est terminée par un merveilleux feu d'artifice.

Etaient présents pour cette inauguration officielle : la sous-préfète Nathalie Duclovel-Pame, notre maire Vincent Bégué, le président de la CCBL Jean-Luc Silhères et notre député David Taupiac. Le domaine a déjà accueilli de nombreux mariages, séminaires, réceptions et autres réunions de famille, depuis juin 2024. Vincent Bégué a déclaré ce soir-là « sa chance de pouvoir inaugurer un tel projet qui a permis de sublimer une bâtisse de caractère et qui permettra de faire parler de notre petit village et de présenter une offre touristique exceptionnelle, haut de gamme. »



MANIFESTATIONS « LOISIRS & CULTURE » 2025

➤ **Le dimanche 23 mars**, l'association Loisirs et Culture a organisé sa traditionnelle « **Poule au Pot** » : toujours un délice préparé par nos cuisinières chevronnées. Une centaine de convives de la commune et alentours ont pu se régaler. Merci à toute l'équipe de faire perdurer cette tradition sympathique. Et merci à toutes les cuisinières et petites mains qui nous ont confectionné ce repas succulent.



➤ **Concert d'orgue le dimanche 18 mai en l'église de St-Créac** : au Domaine Lassalle de Saint-Créac a eu lieu une manifestation très originale et intéressante : « **le Marché des Créateurs** », organisé par l'association « Jardin Secret » (Artisans d'Art / Créations originales), qui a attiré près de 600 visiteurs. A cette occasion, la mairie a organisé, avec l'association Loisirs et Culture, une visite de l'église de Saint-Créac (avec ses fresques du XVIème d'inspiration byzantine, classées Monument Historique) de 10h à 16h30 pour tous les visiteurs du Marché des Créateurs.

(NB. Un 2nd « Marché des Créateurs » a été organisé par « Jardin Secret », au Domaine Lassalle dimanche 14 décembre avec plus de 400 visiteurs).





Et pour clôturer la journée en beauté, un concert d'orgue a été organisé en l'église de Saint-Créac à 16h30 (sur l'orgue Patrice Bellet bien sûr !) par l'organiste **Ludovic Pastoureaud**.

<https://www.facebook.com/pastoureaud.ludovic/>

Ludovic Pastoureaud est organiste concertiste et liturgique, notamment à la cathédrale de Condom, à la collégiale de La Romieu ainsi qu'à l'église de Mézin. Il a étudié le piano (avec Marie Laure Foray) et l'orgue (avec Laurent Carles et Jésus-Martin Moro) au conservatoire de Tarbes puis de Pau où il obtient son diplôme de fin d'étude en orgue, musique de chambre et écriture (DEM).

Aujourd'hui professeur, Ludovic Pastoureaud enseigne depuis plusieurs années l'orgue et le piano dans différentes écoles de musique du Gers, du Lot & Garonne et des Landes. Passionné de musique ancienne il a étudié et a perfectionné son interprétation auprès de maîtres italiens et espagnols (Francesco Céra, Javier Artigas Pina ...) et joue sur de nombreux instruments d'époque. Malgré cette prédilection pour les musiques du 16^{ème} et 17^{ème} siècle, son répertoire s'étend jusqu'à la musique romantique et moderne.



➤ **La fête de la Saint-Jean le samedi 28 juin :**

Comme à l'accoutumée, la commune a fêté la Saint-Jean à la salle des fêtes du village : un menu festif organisé par l'association Loisirs et Culture et une bonne ambiance étaient au rendez-vous, en intérieur pour pouvoir profiter également de la finale du top-14 ce soir-là pour les amateurs de rugby ! Les grillades étaient délicieuses et le feu était bien là dans l'esprit des villageois présents.



➤ **Le concert classique annuel le dimanche 31 août :**

L'association Loisirs et Culture a proposé pour son concert traditionnel du 31 août (24 ans que ça dure !) un détour par le jazz : la musique du « TRIO PONEY MARIN » avec Ismaël SUAMA à la guitare, Julian BABOU à la basse et Tim ALCORN à la batterie.

Leur programme, basé sur l'improvisation, nous a permis d'entendre cette musique Afro-Jazz, Funk et Maloya. Ils mêlent leurs voix à leurs instruments. Le Maloya est un genre musical majeur de l'île de la Réunion : pratique musicale classée par l'UNESCO, depuis 2009, au Patrimoine culturel immatériel de l'humanité. L'improvisation issue du Jazz sculpte les enluminures d'une scène tropicale peinte au pinceau qui tient chaud au cœur et fait bouger les pieds ! Et nous avons eu un public très nombreux (130 personnes !) pour ce concert mémorable.



➤ **La fête du village les 13 & 14 septembre :**

Le samedi matin, une randonnée de 8 kms a été organisée autour du village dans la joie et la bonne humeur. Merci à Alain pour le beau circuit proposé ! Le samedi soir, un repas gascon a été servi, animé par l'éternel Marc Michel. Et le dimanche un repas de fête a été préparé par Béatrice Broqua, restauratrice à Tournecoupe, qui s'est terminé avec la traditionnelle omelette gasconne, flambée à l'Armagnac.



➤ **LA SAINT-HUBERT CREACAISE**

➤ Le repas annuel de la société de chasse a eu lieu avec un beau succès le 4 avril à la salle des fêtes : les saucisses de chevreuil et les côtelettes de sanglier nous ont régales, comme les pâtés de chevreuil et de sanglier faits maison ! Merci à Vincent et Daniel Fattori pour leur dévouement ! La Société de Chasse organisera de nouveau son repas traditionnel au printemps 2026.

➤ **PROGRAMME PREVISIONNEL DE L'ANNEE 2026**

L'Association « Loisirs & Culture » organisera son **Assemblée Générale** fin janvier afin d'organiser au mieux les festivités de l'année prochaine. Au programme il y aura sûrement une poule au pot courant mars, la fête de la Saint-Jean en juin et le **concert annuel le 30 août**.

Et la fête du village aura lieu le week-end des 12 et 13 septembre 2026.

Les Journées Européennes du Patrimoine 2026 se dérouleront les 19 et 20 septembre, avec pour thème : "Patrimoine en danger".

Les prochaines élections municipales se tiendront les dimanche 15 & 22 mars 2026

Désormais, dans les communes de moins de 1 000 habitants il sera appliqué le même mode de scrutin que dans les autres villes : **scrutin de liste proportionnel et paritaire**, à deux tours. Les listes doivent être composées d'autant de femmes que d'hommes et respecter une alternance une femme / un homme ou inversement. L'application de ce mode de scrutin implique le **dépôt de listes de candidats** (les candidatures isolées ne sont plus possibles) et la **suppression du panachage**. Désormais, si vous ajoutez ou rayez le nom d'un candidat ou si vous modifiez l'ordre des candidats sur votre bulletin de vote, celui-ci sera considéré comme nul.

QUELQUES RAPPELS DE CIVILITE POUR UNE COMMUNE APAISEE ET CONTACTS UTILES

1^{er} Rappel : il est interdit de déposer des ordures à côté des containers ! Les encombrants, cartons et gravats doivent impérativement être apportés à la déchetterie : c'est gratuit
Déchetterie de Manaut à St-Clar (route de Lectoure, après le moulin de Rochegude)
tel. gardien : M. LABAN 06 45 25 92 14

2^{ème} Rappel : les propriétaires de terrain doivent assurer le débroussaillage et l'élagage de leurs arbres, pour ne pas empiéter sur la voie publique et ne pas créer de pannes sur les réseaux ENEDIS et ORANGE.

N° de téléphone d'alerte ENEDIS : 0972 675 032.

(en cas de dommage constaté ou de problème vécu sur les réseaux électriques)

Service Info Coupure Enedis : www.enedis.fr/panne-et-interruption

Pour signaler un dommage sur le réseau téléphonique d'ORANGE (poteau, câble, armoire) se connecter sur : **www.dommages-reseaux.orange.fr** et signaler le défaut en envoyant des photos des poteaux ou des câbles concernés et de la plaque signalétique bleue avec les N° indiqués.

**CONCERT DE PRINTEMPS - ECOLE DE MUSIQUE DE LA CCBL
SALLE DES FETES DE SAINT-CREAC - 2 AVRIL 2025**



